



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE D'ILE-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE Samedi 27 septembre 2025

ETAT DES CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

Nombre d'associations : 342 Nombre de voix dont disposent les associations : **1562**

Nombre de clubs représentés : **52** Nombre de voix dont disposent les clubs représentés : **371**

Clubs représentés sans voix : 1

<u>Clubs du 75 (44 voix)</u>	<u>Clubs du 77 (48 voix)</u>	<u>Clubs du 78 (45 voix)</u>	<u>Clubs du 91 (21 voix)</u>
1. Espérance Reuilly (10) 2. Jump (8) 3. Sporting Paris 20 TT (12) 4. Paris 13 TT (14)	1. Lagny TT (5) 2. US Roissy TT (6) 3. Combs Senart TT (7) 4. AS Nandy TT (4) 5. EP Lognes (7) 6. CTT Monthyon (5) 7. La Compagnaise (4) 8. ASFT TT Fontenay Tresigny (5) 9. St Thibault Ping (5)	1. Chesnay 78 AS (9) 2. Poissy USC (6) 3. Mantaie AS (5) 4. Versailles SCTT (7) 5. Marly le roi US (7) 6. SQY Ping (11)	1. Corbeil Essonnes AS (7) 2. Igny TT (7) 3. Chevry II (7)
<u>Clubs du 92 (97 voix)</u>	<u>Clubs du 93 (22 voix)</u>	<u>Clubs du 94 (55 voix)</u>	<u>Clubs du 95 (39 voix)</u>
1. Courbevoie Sport Tennis de table (11) 2. Antony SP TT (8) 3. Boulogne Billancourt AC (13) 4. Chatenay Malabry TT ASV (7) 5. Clamart CSM (8) 6. Assoc Sportive Fontenaisienne (6) 7. Chatillon TT (8) 8. Rueil Athlétique Club TT (13) 9. SM Montrouge (6) 10. Issy-les-Moulineaux (11) 11. Stade de Vanves (5) 12. Suez (1) 13. Acsiom (0)	1. Livry Gargan EP (6) 2. Montreuil ES (5) 3. Saint-Denis TT93 (11)	1. Charenton TT (10) 2. Fontenaisienne US TT (13) 3. Villecresnes TT (5) 4. US Creteil TT (5) 5. Brevannaise AS (4) 6. Ormesson US (7) 7. VGA St Maur US TT (11)	1. St Gratien AS (6) 2. Saint-Prix ASTT (4) 3. Domont TT (5) 4. Herblay ASTT (8) 5. Montsoult USMBM (4) 6. Argenteuil TT (5) 7. Eaubonne (7)

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président, Patrick Beaussart, ouvre l'Assemblée Générale en accueillant tous les participants. Il remercie chacun de sa présence. Le président accueille également les invités de cette assemblée générale : Evelyne Ciriégi (présidente du CROS IDF), Gilles ERB (Président de la FFTT). Il excuse les personnes invitées qui n'ont pas pu être présentes. L'assemblée générale observe une minute de silence en hommage aux personnes disparues au cours de la saison sportive.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Patrick Beaussart demande à l'Assemblée Générale les commentaires relatifs à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire de septembre 2024. Aucun commentaire n'est remonté.

Patrick Beaussart soumet au vote l'adoption du PV de l'assemblée générale de septembre 2024.

48 clubs sont présents ou représentés, représentants 322 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 322 voix

Le PV de l'assemblée générale ordinaire de septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président

Le Président présente son rapport moral :

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des clubs,

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des comités départementaux

Invités présents, ...

Mesdames, Messieurs,

Après une saison 2023-2024 prometteuse, la Ligue d'Île-de-France a de nouveau connu une année exceptionnelle, marquée par des résultats bien au-delà de nos espérances. La hausse significative du nombre de licenciés, de compétiteurs et d'apprenants illustre à la fois le dynamisme de nos clubs et l'impact positif des Jeux de Paris 2024, notamment auprès des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Notre responsabilité, pour les prochaines années, sera de consolider cette dynamique en soutenant les clubs, en diversifiant l'offre de pratiques et en accompagnant les nouveaux publics.

Cette progression a également eu un effet positif sur nos résultats financiers. Environ 89 000 euros, soit 10 % de notre budget, ont été reversés, directement ou indirectement, aux clubs et aux comités départementaux. Nous avons attribué la totalité de la subvention Ligue ANS aux clubs, poursuivi la gratuité de certaines formations. Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de part régionale sur les licences loisir, que les mutations des classés 5 sont gratuites et que nous avons partagé les fonds de la convention fédérale avec les comités départementaux.

Cela nous permet, dès la prochaine saison, de soutenir et de renforcer les créneaux "Sport Santé" par une aide financières de la Ligue, de revaloriser les indemnités des arbitres et de soutenir la formation diplômante des féminines.

Cependant, nous devons rester vigilants : notre modèle demeure trop dépendant des subventions publiques, qui vont mécaniquement diminuer. Il nous faut bâtir un modèle économique plus résilient afin notamment de garantir la pérennité des emplois : en générant de nouvelles ressources, en constituant des réserves financières et en maîtrisant nos charges, tout en évitant d'alourdir la pression sur les clubs et les licenciés. Le "tout ou presque gratuit" n'est plus soutenable : il nous faut responsabiliser chacun et valoriser nos actions y compris les demandes par des structures tierces.

Il nous faudra également surveiller de près l'évolution du nombre de licences, compenser les baisses annoncées de l'ANS, rentabiliser notre organisme de formation, maîtriser la masse salariale, le tout sans hausse tarifaire excessive pour les clubs et les licenciés.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

N'oublions pas que l'objectif principal de la ligue est de renforcer son soutien aux clubs et aux licenciés, tout en développant l'activité.

Pas de grand chantier administratif cette année, car nous disposons désormais de tous les outils nécessaires à une gestion quotidienne efficace. Toutefois nous restons vigilants pour continuer à améliorer la qualité de nos services pour les clubs et les licenciés. Pour 2026 nous avons budgété la refonte du site Internet, avec une intégration de l'intelligence artificielle.

Par ailleurs, les travaux de mise aux normes ERP (Établissement Recevant du Public) de notre immeuble touchent à leur fin, notamment avec l'installation de l'alarme incendie. Quelques aménagements restent à finaliser pour obtenir l'habilitation.

Notre démarche environnementale vise à réduire notre impact écologique tout en adoptant une logique éthique et économique. Cette orientation contribue à accroître l'efficacité, la productivité et l'agilité de la ligue.

Nous avons inscrit nos actions dans le cadre du Projet Sportif Territorial Concerté 2025-2028, élaboré collectivement avec les comités départementaux et partagé avec nos partenaires publics et la fédération.

Nous avons obtenu le renouvellement de la certification Qualiopi par l'Afnor, gage de qualité de notre organisme de formation, qui reste un atout majeur de notre Ligue. Cette saison, 374 stagiaires ont été formés à travers 45 sessions. La fédération nous a également habilité à dispenser le nouveau CQP Animateur de Tennis de Table, formation proposée dès la saison 2024-2025. Une deuxième session débutera prochainement.

Nous devons continuer à proposer des parcours de formation adaptés à nos bénévoles et techniciens, en identifiant précisément leurs besoins. Le catalogue 2025-2026 est en ligne. À noter que nous sommes la seule ligue de tennis de table à disposer de son propre organisme de formation, ce qui nous permet de proposer une offre complète, adaptée à l'élévation des compétences de tous les acteurs et notamment des bénévoles. Ces femmes et hommes sont la force vive du tennis de table ; ils garantissent la pérennité et le développement des clubs.

Un point de vigilance toutefois : la difficulté croissante à trouver des lieux adaptés aux formations, nécessitant à la fois une salle de réunion et une salle de pratique.

Avec plus de 41 000 licenciés, un record historique, la saison écoulée témoigne de l'engagement remarquable des clubs, dans un contexte de forte concurrence sportive. L'effet "Lebrun" et les Jeux Olympiques ont attiré de nouveaux pratiquants : il nous appartient désormais de les fidéliser. La progression du nombre de compétiteurs se poursuit, dans toutes les catégories, hommes et femmes, jeunes et adultes.

Nos compétitions, malgré des contraintes organisationnelles fortes, se sont distinguées par leur qualité, à l'image des Interdépartementaux. Notre pôle espoirs a confirmé son excellence, tant sportive que scolaire, grâce à l'investissement de son encadrement et au soutien du CREPS et du Conseil Régional. Le défi est désormais de les accompagner vers le plus haut niveau. Une réflexion est en cours avec la fédération sur l'avenir des pôles et les modalités d'intégration des jeunes à fort potentiel ne souhaitant pas intégrer le CREPS.

La ligue a par ailleurs poursuivi son ouverture vers la société : animations territoriales, organisation de six Job Dating, véritable tremplin pour l'emploi, en partenariat avec France Travail, la mobilisation des clubs et des comités départementaux... autant d'actions qui inscrivent notre sport au cœur de l'héritage des Jeux et des politiques publiques.

Enfin, nous restons fermement engagés dans la promotion des valeurs du sport : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, égalité femmes-hommes avec en ligne de mire la parité obligatoire en 2028, et accompagnement de nouvelles vocations féminines au sein de nos instances.

Toutes ces actions ne seraient pas possibles sans le soutien de nos fidèles partenaires. Merci à Gewo et Cping, partenaires pongistes qui équipent nos jeunes du pôle espoirs et nos sélectionnés. Merci aussi au Conseil Régional d'Île-de-France, qui soutient la formation, l'accès au haut niveau et la pratique sportive.

La campagne ANS a été un succès, avec 84 clubs ayant déposé une demande, soit 219 dossiers. Ce succès a certes perturbé l'organisation de la ligue et des comités pendant deux mois mais sans la participation active des comités départementaux nous n'aurions pas pu répondre à toutes les sollicitations.

Malheureusement, comme prévu, l'enveloppe destinée aux clubs, comités et à la ligue a diminué. Nous avons rétrocédé la totalité de la part de la ligue aux clubs soit 23 168€, leur permettant de maintenir une enveloppe équivalente à l'an passé.

Concernant la subvention ANS « accession haut niveau », les baisses se succèdent, rendant l'enveloppe presque symbolique. Cela pose la question : est-ce aux clubs et aux licenciés de financer la formation des jeunes du pôle espoirs ? Les subventions ANS emploi ont, quant à elles, été renouvelées pour nos deux techniciens.

Rien de tout cela ne serait possible sans l'engagement des salariés, des bénévoles, des arbitres, des comités départementaux, des clubs et de nos partenaires publics et privés. Qu'ils en soient tous remerciés. A noter l'arrivée de Marine Le Coguic en septembre, François Daniel en janvier et Gabrielle Rigoberto en août qui ont rejoints la Ligue.

La Ligue d'Île-de-France, avec ses comités départementaux, porte une mission qui dépasse le cadre sportif : être utile à la société, par le sport, par l'éducation et par la solidarité. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre action.

Je vous remercie de votre attention.

Patrick Beaussart donne la parole à Marc-Angelo Soumah pour l'explication des modalités de vote et la désignation du bureau de vote

4. Rapport d'activité du secrétaire général

Patrick Beaussart donne la parole à Valérie Penel pour présenter le rapport d'activité.

La saison 2024-2025 a été exceptionnelle. Tous les indicateurs sont au vert : augmentation du nombre de licenciés, des compétiteurs et des personnes formées. Tous les projets et actions prévus ont été réalisés, mobilisant l'ensemble des salariés et des élus. L'avenir s'annonce prometteur, notamment pour la saison 2025-2026.

Les licences :

La ligue Île-de-France compte 41 220 licenciés au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, la Ligue Île-de-France compte 41 220 licenciés, un chiffre en forte hausse par rapport à la saison précédente (34 131) et dépassant également celui de 2018-2019 (35 835). Cette progression de +20,77 % est en grande partie due à l'effet des Jeux Olympiques et à la notoriété croissante des frères Lebrun.

La répartition des licences se décompose de la manière suivante :

Les licences Compétition-dirigeant : 19 728 (contre 17 034 en 2023-2024)

Les licences Loisir : 19 868 (contre 14 195)

Les licences Événementielle : 1 433 (contre 2 498)

Les licences Découverte : 179 (contre 397)

Les licences Liberté : 12 (contre 7)

Focus sur les licences :

84 % des licenciés « Compétition » et « Loisir » sont des hommes, 16 % des femmes soit une hausse de 6 597 licenciées. Nous pouvons constater que notre sport attire peu de féminines.

49 % des licenciés sont des seniors ou vétérans, présents dans tous les clubs. Les vétérans représentent 33 % du total.

Les vétérans représentent 33 % de la totalité des licenciés en Île-de-France. La population française étant vieillissante, le nombre de seniors pratiquant le tennis de table augmente également.

51 % sont des jeunes (-18ans) et 16 % sont des seniors. Le tennis de table attire les jeunes à la recherche d'une activité ludique et de duel. C'est aussi en raison du travail important des clubs avec les établissements scolaires (mise en place de cycles et d'actions de promotion) qui savent attirer les jeunes à l'activité tennis de table en club.

Les Yvelines est le département francilien ayant le plus grand nombre de licenciés compétitions et loisirs avec 6 922 soit 17,48 % de l'effectif total répartis dans 59 clubs.

Le département Hauts-de-Seine vient en deuxième position avec 17,25% pour 36 clubs.

La Seine-Saint-Denis en compte le moins avec 2 572 licenciés soit 6,50% de l'effectif total.

Le plus grand nombre de licenciées féminines est enregistré dans les Hauts-de-Seine (17,34 %).

Sur 342 clubs affiliés :

197 clubs ont moins de 100 licenciés

90 entre 101 et 200 licenciés

55 entre 201 et 750 licenciés

La répartition reste inégale selon les départements, ce qui rend difficile l'application d'une politique unique de développement tant les problématiques géographiques, démographiques voire économiques sont différentes.

Les clubs :

La Ligue comptait 342 clubs en 2024-2025 (contre 341 l'an dernier), un chiffre stable mais en baisse comparé à 2016-2017 (361 clubs).

22 clubs corporatifs, chiffre identique à 2023-2024.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

La Seine-Saint-Denis est le département comptant le moins de clubs avec 24 clubs. Les Yvelines le plus avec 59.

Le secteur sportif :

Toutes les compétitions programmées ont eu lieu malgré des difficultés pour trouver des salles, notamment pour les événements nécessitant plus de 24 tables. Un séminaire en juillet a été organisé pour revoir l'intégralité des règlements des épreuves régionales.

Le premier tour du Critérium fédéral de Nationale 1 a pu être accueilli au CREPS de Châtenay-Malabry, grâce à l'investissement effectué dans l'achat de tables. Fort du succès nous organiserons un tour senior de Nationale 2.

Championnats :

Championnat par équipes et Championnat de Paris : toutes les journées ont été jouées malgré de nombreuses demandes de report ce qui a demandé un surcroît de travail à la commission sportive régionale.

74 équipes franciliennes ont évolué au niveau national dont 6 en Pro :

- o Pro A messieurs : Cergy-Pontoise*
- o Pro A dames : Saint-Denis*
- o Pro B dames : Fontenay-sous-Bois, Issy-les-Moulineaux, Paris 13*
- o Pro B messieurs : Saint-Denis*

280 équipes évoluent en Pré-Nationale et Régionale 1 à 3.

Le département des Hauts-de-Seine qui a le plus d'équipes avec 69 équipes dont 1 en Pro, 18 au niveau national et 50 équipes au niveau régional.

Le championnat de Paris compte 357 équipes contre 320 en 2013-2014, avec une augmentation dans les premières divisions.

Progression du nombre total de participants au Critérium fédéral avec 5 467 participants (contre 4 543 l'an dernier), dont 63 % de jeunes et 37 % d'adultes

Concernant les divers championnats de France individuel nous avons obtenu cette saison une pluie de médailles (66 au total). Vous trouverez tous les détails dans le rapport annuel 2025 ainsi que les résultats des compétitions internationales.

La ligue avait engagé quatre équipes au championnat de France des régions.

Les benjamines terminent 1ères

Les minimettes filles 3èmes

Les benjamins 6èmes

Les minimettes garçons 7èmes

L'Île-de-France remporte le challenge minime

Les commissions :

Toutes les commissions ont œuvré pour le bon déroulement de la saison. Au-delà de la gestion courante, certaines ont géré de nouveaux projets comme la commission développement, la formation. Merci à l'ensemble des bénévoles et salariés pour leur engagement. Vous trouverez tous les détails dans le rapport annuel.

La formation :

La ligue a renouvelé en août 2024 sa certification QUALIOPF (obtenue en 2021). Cette certification atteste de la qualité des processus mis en œuvre par les prestataires des formations que notre organisme propose.

Comme tous les ans, la ligue a organisé plusieurs formations :

- Initiateur de club : 3 sessions et 37 reçus*
- Animateur fédéral : 2 sessions avec 19 stagiaires*
- Entraîneur fédéral : 2 sessions avec 14 stagiaires et 11 diplômés*

La Ligue IDF a obtenu l'habilitation fédérale pour le nouveau CQP Animateur TT. Une première formation a été du 20 janvier au 27 mai 2025. 6 stagiaires et 5 diplômés, 1 candidat repassera l'examen octobre 2025.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Le DEJEPS est une formation de 10 mois dispensée au CREPS de Châtenay-Malabry avec 8 stagiaires et 6 diplômés.

- *Arbitre régional : 2 sessions avec 36 stagiaires*
- *JA1 : 2 formations avec 10 stagiaires*
- *13 sessions d'examens d'AR et de JA1 avec 186 candidats pour le théorique et 158 pour les pratiques, 156 candidats ont été reçus*
- *JA2 : 2 formations avec 12 stagiaires et 6 diplômés (6 en attente de pratique)*
- *JA3 : pas de formation*
- *Pré-sélection arbitre national : 2 candidats sélectionnés et 1 reçu*
- *Formations continues d'arbitres ont eu lieu sur différentes compétitions organisées par la ligue avec 80 personnes vues*
- *Formation de formateurs 1 candidat à la formation AR/JA1*
- *SPID D 2 sessions avec 18 stagiaires.*
- *Formation Ping Santé avec 13 participants*
- *Formation Gestes Qui Sauvent avec 39 arbitres*
- *Formation Violences Sexistes et Sexuelles avec 15 participants*
- *Formations Ping VR 2 sessions avec 17 personnes*
- *Formation PSC 1 annulée par faute de participants*

La technique :

L'objectif de la détection régionale est de voir un maximum d'enfants au travers les différentes actions de détection mises en place. Un système d'ouverture a été mis en place avec des propositions des Conseillers Techniques Départementaux et entraîneurs afin d'avoir la meilleure visibilité possible.

C'est environ une centaine de jeunes nés entre 2017 et 2014 qui ont été suivis tout au long de la saison.

Concernant les actions :

Le Top Régional de Détection s'est tenu à Viry-Châtillon avec une participation de 114 jeunes.

Un Top 8 Benjamins – Minimes a eu lieu en décembre à Courbevoie.

7 jeunes franciliens garçons et filles ont été convoqués sur le stage national de détection à Macon début juillet 2025.

Concernant les résultats sportifs nous retiendrons particulièrement le titre de champion de France Benjamin de Hachim Tissafi Idrissi (Versailles), de la place de finaliste d'Arthur Xian Xiao (Créteil) et demi-finaliste d'Axel Gache (Nogent) ainsi qu'en benjamines d'Aliénor Lebourgeois (Palaiseau).

L'effectif du Pôle Espoirs 2024-2025 est de 12 athlètes avec 7 filles et 5 garçons avec d'excellents résultats scolaires et sportifs.

Les ressources humaines :

- *Départ de Stéphanie Lerebours (septembre 2024) → remplacée par Marine Le Coguiec*
- *Départ de Carine Babonneau (janvier 2025) → remplacée par François Daniel*
- *Embauche de Gabrielle Rigoberto (août 2025) comme responsable comptable*
- *4 stagiaires embauchés pour deux mois.*

La commission P.F.S. :

84 clubs ont déposé des dossiers ANS (193 actions), ainsi que les Comités départementaux (28 actions).

Dans un premier temps, ce sont les Comités Départementaux qui ont aidé, géré puis validé les dossiers des clubs avec l'aide de la ligue. La commission régionale s'est ensuite réunie en visioconférence afin de valider l'ensemble des dossiers et de les transmettre à la F.F.T.T.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Cette année, notre enveloppe budgétaire est de 231 680 €. Afin de limiter la baisse pour les clubs la ligue a rétrocédé sa subvention de 23 488€. Pour les clubs le montant est de 148 991€ soit 64,31% et 35,69% pour les comités départementaux 82 689€.

Les aides aux clubs :

Des formations ont été entièrement gratuites comme les Gestes Qui Sauvent, les violences sexistes et sexuelles.

Rétrocession de la subvention ANS-PSF et de la subvention du Conseil Régional Job Dating,

Deux dotations sur le développement féminin ont été attribué à 6 clubs.

Aide pour certains jeunes dans le cadre de compétition comme les Euro Mini Champ's.

Sans oublier que la ligue ne prend pas de part régionale sur l'ensemble des licences loisirs et que les mutations des classés 5 sont gratuites.

Le bâtiment :

Deux travaux importants avec l'étanchéité du toit qui a été entièrement refaite et la mise en place d'une alarme incendie.

Investissements :

- *Investissements : casques VR et PC portables*

Actions diverses :

- *Participation de clubs à l'Été Ping qui a pour but de d'encourager la pratique du tennis de table sous toutes ses formes et soutenir les initiatives des clubs*
- *Ping Tour 2024 : Châtenay-Malabry le 24 juillet 2024*
- *Fête du ping 4/7 ans : 6 clubs participants*
- *1 école – 1 table : 4 écoles dotées*
- *Ping VR : 3 animations à l'ESSEC et Athélica*
- *Animations à Paris, Versailles, Cergy-Pontoise, à l'occasion des Jeux Olympiques*
- *6 Job Dating organisés avec les comités (Fontenay-sous-Bois, Lagny, Trappes, Ormesson, Rambouillet et Domont)*
- *147 demandes de labels FFTT par 44 clubs*

Partenariat :

Merci à nos partenaires pongistes, Gewo et Cping pour le renouvellement de notre partenariat jusqu'en 2028.

Remerciements particuliers au Conseil Régional d'Île-de-France pour son soutien et pour son écoute pour son aide à la formation et au développement de la pratique pour l'ensemble de nos clubs. Son aide est très précieuse pour que notre ligue puisse fonctionner et permettre de fournir des prestations de qualité aux clubs et licenciés.

Nous remercions également l'ANS et la DRAJES.

Remerciements :

Merci à l'ensemble des salariés de la Ligue pour leur travail remarquable, ainsi qu'aux bénévoles du conseil de Ligue, des commissions, des comités départementaux et des clubs. C'est grâce à leur dévouement que nous pouvons faire vivre et transmettre notre passion du tennis de table.

Merci pour votre attention.

Patrick Beaussart reprend la parole pour la remise de l'Awards entraineur. L'Awards entraineur est remis à Franck Morin du club de Lognes.

BPC de Ferrières en Brie et l'Amicale Boisséenne se voient remettre l'aide aux nouveaux clubs.

5. Rapport financier 2024-2025

Jacques Ray prend la parole pour présenter le rapport financier 2024/2025.

INTRODUCTION

À l'issue de sa délibération du 1er septembre 2025, le conseil de la Ligue a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025, sur la base des informations disponibles à cette date.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat au 30 juin 2025 s'élève à 78 383,55 €. Il se compose d'un résultat courant de l'activité 2024-2025, positif de 58 250,92 €, et d'un résultat exceptionnel, également positif, de 20 122,63 €.

PRODUITS

Les produits s'élèvent à 1 013 091,17 €.

Cotisations :

Les cotisations, d'un montant de 332 451 €, sont en hausse de 38 457 € en raison de l'augmentation du nombre de licenciés et des mutations.

Les recettes issues des licences compétitions et dirigeants s'élèvent à 246 124 €, en progression grâce à 2 694 licences supplémentaires par rapport à l'exercice 2023-2024.

Les recettes liées aux mutations passent de 50 460 € à 58 675 € pour l'exercice 2024-2025, soit 48 mutations supplémentaires.

Les cotisations régionales restent stables à 27 552 €.

Ventes de biens : Les ventes de biens, pour un montant de 1 564 €, correspondent à la vente de vestes d'arbitre.

Ventes de prestations de services : Les ventes de prestations, d'un montant de 361 808 €, sont en hausse de 24 941 €.

Cette progression est liée à l'augmentation du nombre de compétiteurs, avec notamment le championnat par équipes : 68 600 €, le championnat de Paris : 38 220 €, les compétitions corpo : 4 333 €, le critérium fédéral : 17 370 €,

L'arbitrage : 44 520 €, les stages : 107 362 €, Les compétitions diverses : 15 142 €,

Les recettes du pôle espoirs : 66 261 €.

Produits de tiers financeurs :

Les produits des tiers financeurs s'élèvent à 250 584 €, un montant inférieur à celui de 2024 (263 316 €).

Les subventions du Conseil Régional représentent 155 807 €, répartis comme suit la formation et la pratique sportive (106 807 €) et pour l'organisation des Job Dating (21 000 € pour 2024 et 28 000 € pour 2025).

La subvention ANS de 23 488 € a été rétrocédée aux clubs et n'apparaît donc pas dans les comptes. L'ANS Haut niveau 2024 (13 500 €) et l'ANS Emploi 2024 et 2025 (18 000 €) expliquent les sommes comptabilisées.

Une subvention a également été obtenue auprès de la DRAJES (3 000 €) et de France Travail pour l'aide à l'emploi (2 500 €).

Nous constatons que la Ligue reste trop dépendante des subventions publiques (21 % des produits).

La participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la Ligue s'élève à 21 779 €. Le partenariat en matériel et textile avec notre partenaire Gewo représente 16 598 €, et une aide fédérale de 5 400 € a été allouée pour le Critérium fédéral.

La signature d'une convention au titre de l'année 2024, pour un montant total de 30 000 €, dont 15 000 € rattachés à l'exercice en cours, explique l'augmentation de ce compte.

À noter que cette aide a été partiellement redistribuée aux comités départementaux.

Autres produits :

Le montant, en hausse de 15 469 € par rapport à 2024-2025, s'établit à 29 618 €.

Les montants principaux sont les abandons de prestations des bénévoles (11 188 €), les pénalités (846 €). Les produits divers (17 449 €) dont la mise à disposition de notre comptable au comité départemental de la Seine-Saint-Denis (1 305 €), la refacturation d'un stage international (7 616 €), les produits de l'organisation du critérium fédéral de N1 (6 299 €), d'une manifestation corpo (560 €).

Produits financiers :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Les intérêts sur les placements s'élèvent à 14 530 €, en forte augmentation par rapport à l'exercice 2023-2024 (+3 214 €).

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 22 537 € et comprennent : la convention FFTT 2024 (15 000 €), une provision concernant le prestataire Cleemy (6 319 €), des écarts avec la FFTT sur la réaffiliation, les licences et le critérium fédéral (249 €) et les diverses régularisations (1 149 €).

CHARGES

Les charges s'élèvent à 934 707,62 €.

Les achats : Les achats, en hausse de 31 903 €, s'établissent à 33 762 € et se décomposent comme suit : 14 225 € pour les autres achats non stockés et 19 537 € pour les achats de matières premières et autres approvisionnements.

Les principaux postes sont l'eau/électricité (8 209 €), la photocopie (659 €), l'achat de matériel pongiste (2 839 €), le matériel administratif et informatique (4 101 €), le Job Dating (1 243 €) et du divers pour 110 €.

Avec la comptabilisation du partenariat en matériel et textile avec notre partenaire Gewo : 16 598 €

Les services extérieurs :

Les services extérieurs s'élèvent à 70 752 €, en augmentation de 8 013 €. Les principaux postes sont : les locations des salles sportives (8 838 €) dont le coût des indemnités aux organisateurs, des prestations de service (12 463 €) en raison de la formation CQP (3 136 €). L'entretien du bâtiment (21 821 €) concerne notamment la mise en place de l'alarme incendie (7 712 €) et des travaux de réparation du plafond (1 380 €). Pour les autres postes il n'y a pas de variation significative.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs s'élèvent à 265 069 €, sans variation significative pour certains postes.

Les principales hausses concernent : les récompenses : +12 361 €, les repas : +7 583 € en raison des Job Dating et du tour du critérium fédéral de N1. Les principales baisses concernent : les hébergements : -8 063 € lié au pôle espoirs, les affranchissement et téléphone : -6 330 €.

Aides financières :

L'aide versée aux comités départementaux s'élève à 26 667 € dans le cadre de la convention fédérale 2024, les remboursements des frais des job dating (19 043 €), l'aide aux jeunes joueurs (1 450 €).

Impôts et taxes et versements assimilés :

Ce poste comprend la taxe foncière pour 26 102 €, la taxe sur les salaires pour 4 122 € et de la formation professionnelle continue pour 5 715 €, le tout pour un montant de 32 939 €.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires s'élève à 311 736 €. À noter une rupture conventionnelle (3 559 €) et une démission. Les deux postes ont été pourvus, et une prime a été versée aux salariés en juin. Les charges sociales, pour un total de 97 720 €, enregistrent une augmentation de 2 736 €.

Les autres charges de personnel :

Pas de variation significative avec un montant de 1 925 €.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment) s'élève à 44 297 €, en hausse en raison de la réfection du toit.

La provision pour retraite est de 485 €, une provision pour risque sur une facture fournisseur à la suite d'une erreur de TVA pour 7 950 €.

Autres charges :

Les autres charges s'élèvent à 13 972 € dont 12 980 € pour la contribution SPID de la FFTT.

Charges financières :

Il s'agit de l'emprunt contracté pour la réfection du toit, pour un montant de 1 527 €.

Charges exceptionnelles :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025

Elles s'élèvent à 2 414 € et concernent les charges antérieures de l'exercice 2023-2024.

Contributions volontaires

Il s'agit du temps consacré par les quinze élus du conseil de ligue, hors arbitrage et formation. Sa valeur a été estimée à 87 355 € pour 6 394 heures de bénévolat.

BILAN

Nous vous présentons un bilan de 1 664 613 €. Celui au 30 juin 2024 était de 1 652 524 € soit une hausse de 12 089 €.

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles :

Augmentation sur la période 2024/2025 avec la réfection du toit. La valeur nette des immobilisations corporelles est de 778 832 €.

Stock :

Pas de stock enregistré.

Créances usagers et comptes rattachés :

Les créances d'exploitation de 43 333 € correspondent aux créances des clubs (29 068 €), France Travail et l'AFDAS (6 830 €) et des comités départementaux (7 435 €).

Autres créances :

Le montant des autres créances est de 67 179 € dont 53 757 € du Conseil Régional, l'ANS emploi (6 000€), les chèques restaurant (6 579 €).

Disponibilités :

Pour un montant de 766 461 € et en hausse par rapport au 30 juin 2024 de 80 652€ euros en raison de l'encaissement d'un crédit de 100 000€ pour l'étanchéité du toit, des inscriptions du championnat par équipe 2025-2026 (63 455 €) avec en compte-courant de 37 746 € et sur le livret un montant de 720 754 €.

Charges constatées d'avance :

Pour un montant de 8 808 € qui concerne les contrats d'abonnement qui courent après le 30 juin 2025.

BILAN PASSIF

Les fonds propres sans droit de reprise :

Les fonds propres de la Ligue au 30/06/2024 s'élevaient à 1 156 437 €. Ils s'élèvent au 30/06/2025 à 1 234 820 € en augmentation en raison du résultat positif de l'exercice de 78 384 €.

Les fonds reportés et dédiés :

Des fonds dédiés 1 000 € concernant les actions prévues en 2024-2025 non effectuées et reportées sur 2025-2026.

La provision pour risque et charges :

La provision pour risques et charges pour 36 892 € est la provision pour la retraite et une provision pour risque de 7 380 €.

Emprunts :

Le nouvel emprunt du bâtiment 89 670 €.

Emprunts et dettes financières :

Il s'agit de la dette 58 686 € auprès de la fédération qui a facturé que partiellement la saison 2025-2026.

Fournisseurs et comptes rattachés :

Le montant dû aux fournisseurs est de 25 320 € dont 4 900 € dû au commissaire aux comptes et 3 120 € dû à l'expert-comptable.

Dettes :

Les dettes se montent à 149 960 €.

Les principales dettes sont les charges sociales (96 939 €), les taxes (18 486 €), les charges à payer (31 897 €) dont le CREPS (20 082 €), la FFTT (3 346€) et Cleemy (2 746 €).

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance pour 68 265 € euros qui se décomposent ainsi le championnat par équipe 2025-2026 (63 455 €), les stages 2025-2026 (4 810 €).

6. Intervention de l'expert-comptable

En l'absence de l'expert-comptable, Patrick Beaussart décide de passer au point suivant.

7. Rapport du commissaire aux comptes

Patrick Beaussart informe que malheureusement l'expert-comptable n'a pas pu être présent pour cette assemblée générale. Un courrier de celui-ci a été fourni et est lu à l'assemblée générale.

Bonjour à toutes et à tous,

En application des dispositions légales, il m'appartient, en ma qualité de Commissaire aux comptes de votre association, de vous communiquer les éléments de mon rapport sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées.

Ces deux rapports vous ont déjà été transmis. Je ne vous en ferai donc pas lecture, mais je vais vous apporter un éclairage succinct sur le contenu de ces rapports.

L'opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué un audit des comptes annuels en appliquant les normes professionnelles. A l'issue de cet audit j'ai obtenu l'assurance raisonnable que ces comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. J'ai également apprécié les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

En conclusion de ces contrôles, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Ligue d'Ile de France de Tennis de Table à la fin de cet exercice.

Les comptes annuels clos au 30 juin 2025 sont donc certifiés sans aucune réserve.

La justification des appréciations

Il s'agit, dans cette partie, d'apporter un éclairage sur un événement important survenu dans l'exercice, ou bien sur une évaluation significative contenue dans les comptes. Il peut s'agir d'une option ou d'une estimation comptable. Ceci concerne également le contenu de l'Annexe et le contrôle interne

Les vérifications spécifiques : Ce paragraphe est destiné à mentionner, le cas échéant, des divergences entre les comptes annuels et les informations figurant sur d'autres documents. Je n'ai pas relevé de telles divergences.

Le deuxième rapport, le rapport sur les conventions réglementées est destiné à informer l'assemblée générale de l'existence d'éventuels contrats passés entre la Ligue et l'un des dirigeants. En conclusion de ce rapport, il est écrit :

« Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application de l'article L.612-5 du Code de commerce. »

Je remercie mes interlocuteurs à la Ligue pour leur disponibilité et leur implication dans le déroulement de l'arrêté des comptes. Je pense en particulier à la comptable Catherine, au trésorier, au directeur et au président.

Je vous remercie,

L'assemblée générale demande une explication sur la présentation des comptes qui est en comparaison avec les comptes réalisés de la saison précédente et non en comparaison avec le budget prévisionnel de la saison précédente.

Patrick Beaussart informe que le caractère aléatoire du budget et la construction de celui-ci avec des hypothèses pessimistes ne permet pas de faire des comparaisons éclairées. Néanmoins, le budget reste fourni aux membres de l'assemblée générale. Une demande est faite pour avoir en plus une présentation analytique plus précise. Patrick Beaussart répond que sera fait lors de la prochaine assemblée générale.

8. Vote sur l'approbation des comptes et sur le rapport financier 2024/2025

Patrick Beaussart soumet au vote la validation du rapport financier 2024/2025 :

51 clubs sont présents ou représentés, représentants 364 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 364

Le rapport financier et les comptes 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité.

9. Affectation du résultat 2024/2025 et vote sur la proposition d'affectation

Patrick Beaussart prend la parole pour présenter le résultat 2024/2025 qui est de 78 383,55€ et propose d'affecter ce résultat au fond associatif.

L'assemblée générale pose la question de l'utilisation des fonds associatifs vers des actions ou vers les clubs. Patrick Beaussart informe que l'incertitude portant sur les aides publiques dans les prochaines années pousse la Ligue à la prudence et à la constitution de fonds de réserves en cas de baisse ou de réductions des recettes. La redistribution en direction des clubs est déjà en cours avec les différentes aides de la Ligue vers ceux-ci (santé, ANS, féminisation...).

Patrick Beaussart soumet au vote la proposition d'affecter le résultat 2024/2025 au fond associatif :

51 clubs sont présents ou représentés, représentants 364 voix.

Contre : 30

Abstention : 0

Pour : 334 voix

L'affectation du résultat 2024/2025 au fond associatif est validée.

Patrick Beaussart remercie tous les acteurs pour leur travail financier.

Remise du Challenge sportif féminin :

1/ Paris 13 TT

2/ Fontenay sous-bois

3/ Courbevoie,

Remise du challenge développement féminin

1/ Paris 13 TT

2/ Saint-Denis TT 93

3/ Athletics club TT

Anne Picault et Bruno Chamont prennent la parole pour présenter le plan régional de féminisation et les différents dispositifs et événements du territoire ainsi que les 16 personnes qui vont participer à la formation des dirigeantes du CNOSF et du Conseil Régional.

10. Présentation du budget prévisionnel 2025/2026

Jacques Ray prend la parole.

La préparation du budget débute en avril, par la fixation des tarifs établis selon les besoins prévisionnels. Le budget définitif est validé lors du Conseil de Ligue de septembre, à la veille du lancement de la nouvelle saison.

Aligné sur nos projets de développement, ce budget prévoit des investissements destinés à stimuler la croissance et la productivité. Il intègre les évolutions de personnel et les besoins en compétences, tout en optimisant les dépenses. En hausse par rapport à 2024-2025, il s'élève à 901 441 €.

PRODUITS

Les produits s'élèvent à 901 441 €.

Cotisations :

Les cotisations, d'un montant de 340 977 €, sont stables par rapport au réalisé 2024-2025. On ne constate pas de variation significative, malgré une baisse du nombre de mutations (-20), représentant 48 479 €, compensée par une hausse du nombre de licenciés compétition (264 864 €). La cotisation régionale s'élève à 27 634 €.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 500 € correspondent aux ventes diverses.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations, d'un montant de 375 484 €, sont en hausse par rapport au réalisé 2024-2025 (+13 676 €). Cette évolution ne traduit pas de variation significative, les tarifs des compétitions régionales, des recettes d'arbitrage ainsi que des stages techniques et de formation restent inchangés. L'augmentation provient principalement des recettes du Pôle Espoirs (+13 039 €), liée à l'accueil d'un jeune supplémentaire et à la hausse des tarifs du CREPS.

Produits de tiers financeurs :

Les subventions prévues s'élèvent à 131 510 €. Elles comprennent notamment une subvention du Conseil Régional, stable par rapport à l'exercice précédent (107 510 €), ainsi que la reconduction de la subvention ANS emploi (12 000 €). En revanche, la subvention ANS haut niveau est en baisse (12 000 €) et aucune subvention n'est prévue pour l'organisation des Job Dating ni pour divers appels à projets.

La participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la ligue 21 780 €. Une aide fédérale de 13 000 € pour la part variable de la convention 2024 et l'aide pour l'arbitrage du critérium fédéral National 2. Et une reprise des fonds dédiés de 1 000 € concernant la formation de JA3 de 2024-2025 non faite.

Autres produits :

Les recettes diverses s'élèvent à 7 840 €, provenant de l'agrément de trois services civiques et de l'organisation d'une manifestation corpo.

Produits financiers :

Les produits des livrets s'élèvent à 9 350 €, en diminution en raison de la baisse du taux d'intérêt.

CHARGES

Les charges d'exploitation sont prévues pour 901 441 €.

Achats de matières premières :

Les achats divers s'élèvent à 4 720 €, dont 2 820 € consacrés au textile pour les arbitres.

Les achats non stockés :

Pas d'écart par rapport au réalisé 2024-2025 pour 14 960€.

Les services extérieurs :

Les services extérieurs, d'un montant de 70 553 €, parmi les hausses, on note les prestations de services (13 120 €) liées à la refonte du site Internet et l'entretien du bâtiment (24 833 €), incluant la réparation de la clôture. À l'inverse, l'entretien du matériel diminue de 4 152 €.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs, d'un montant de 245 993 €, sont en baisse par rapport au réalisé 2024-2025 (-19 076 €). Parmi les hausses, on note les indemnités (+2 519 €) en raison de l'augmentation des prestations d'arbitrage et l'hébergement (+12 350 €).

€), lié à l'accueil d'un jeune supplémentaire et à la hausse des tarifs du CREPS. À l'inverse, les honoraires diminuent de 2 396 € (absence d'audit Qualiopi), les récompenses de 12 403 € (pas d'achat de coupes et médailles) et les repas de 10 792 € (aucun Job Dating prévu).

Aides aux Clubs :

Il s'agit d'aides aux clubs pour les jeunes, les créneaux santé et les Job Dating, ainsi que de la convention FFTT pour les comités départementaux, pour un montant total de 29 390 €.

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de taxe foncière (26 200 €), la taxe sur les salaires (4 122 €) et de la formation professionnelle continue (4 100 €), pour un montant total de 34 420 €.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires s'élève à 326 015 €, en hausse par rapport à 2024-2025 (+14 279 €), en raison des mouvements de personnel, notamment le départ à la retraite de Catherine Chartier et l'embauche de sa remplaçante. Les charges sociales s'élèvent à 101 777 €.

Les autres charges de personnel :

Les autres charges de personnel, s'élevant à 5 450 €, concernent notamment l'embauche de trois services civiques.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements du bâtiment s'élève à 47 695 €, et la dotation aux provisions pour retraite à 4 500 €.

Autres charges :

Les autres charges diverses de gestion courante s'élèvent à 12 980 € et concernent principalement la contribution financière fédérale pour SPID et GIRPE.

Charges financières :

L'emprunt pour la réfection du toit s'élève à 2 988 €.

L'assemblée générale pointe que le budget est très pessimiste dans son anticipation de revenu. Patrick Beaussart rappelle que c'est une philosophie de construction de budget qui se justifie par l'incertitude de la conjoncture actuelle sur les 5 prochaines années. En parallèle, Patrick Beaussart rappelle que la Ligue redistribue plus de 90 000€ en direction des clubs pour soutenir ceux-ci dans leurs actions. Plusieurs initiatives ont été lancées au niveau de la Ligue afin de trouver de nouvelles sources de revenus. L'assemblée générale demande également une présentation des comptes de manière plus analytique. Une présentation analytique sera ajoutée au prochain rapport annuel de l'assemblée générale.

11. Vote du budget prévisionnel 2025/2026

Patrick Beaussart soumet au vote le budget prévisionnel 2025/2026 :

52 clubs sont présents ou représentés, représentant 371 voix.

Contre : 30

Abstention : 0 voix

Pour : 341 voix

Le budget 2025/2026 est adopté.

Patrick Beaussart appelle Catherine Chartier, comptable, à l'estrade pour la remercier au nom de tous de son travail pendant 18 ans et demi et qui va prendre sa retraite.

Didier Brasa remet le titre du Championnat de Paris :

- 1/ Charenton
- 2/ Courbevoie TT

12. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

13. Prise de parole des invités

Evelyne Ciriégi, Présidente du CROS d'Île-de-France, prend la parole pour faire le point sur la situation post JO du sport en général.

Gilles Erb, président de la FFTT, prend la parole pour faire le point sur la situation de notre sport, pour présenter l'action fédérale de ce début de mandat ainsi que les grands thèmes fédéraux.

Stéphane Chaouat récompense les jeunes champions de la saison précédente.

14. Clôture de l'Assemblée générale

Patrick Beaussart remercie tous les membres et clôture l'assemblée générale électorale.

Le Président

Patrick BEAUSSART



Trésorier

Jacques RAY

